



Pomy, le 20 novembre 2023

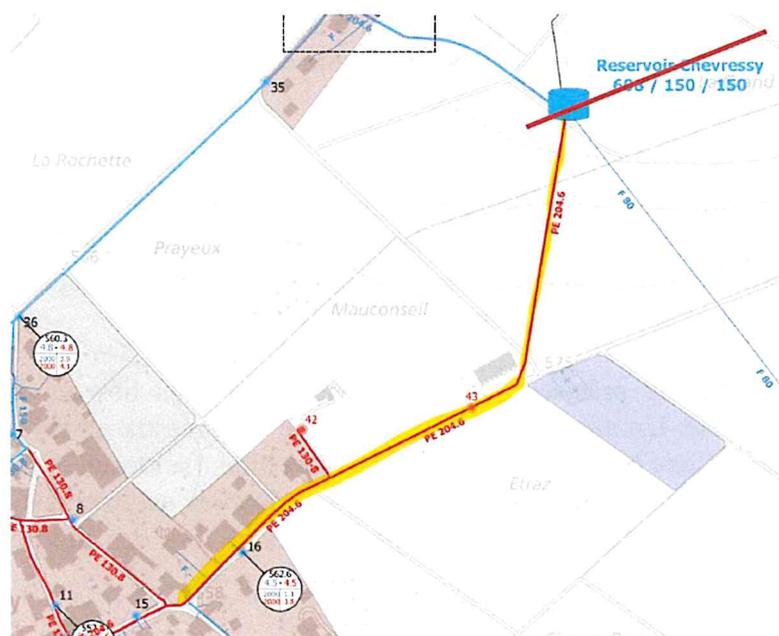
MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2023 - 06

Remplacement de la conduite de distribution d'eau potable Pomy-Nord
Demande de crédit de CHF 380'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Pour donner suite à la réalisation du Plan Directeur de Distribution des Eaux (PDDE) terminé en janvier 2023, la Municipalité vous propose de continuer la mise en œuvre des mesures prévues à court terme (2022-2026) définies dans ce document stratégique. Ces dernières nous permettent de poursuivre le renouvellement et l'entretien du réseau d'eau potable de la Commune de Pomy. Ces mesures permettent de garantir une fourniture en eau suffisante et de bonne qualité ainsi que d'assurer les débits nécessaires à la consommation courante et à la défense incendie.



Ce préavis concerne spécifique la mesure C3 définie au PDDE qui prévoit le remplacement de la conduite d'eau potable secondaire (Pomy-Nord) depuis la sortie du réservoir communal de Chevressy jusqu'au giratoire de Pomy (au niveau de la BH38).

La Municipalité souhaiterait commencer le remplacement de cette conduite, dans un premier temps, par la partie la plus ancienne (et urgente) allant du réservoir communal jusqu'au carrefour des routes de Cronay et Cuarny devant l'ancien restaurant (ce qui correspond à environ 750 mètres de conduite). La partie depuis le carrefour continuant jusqu'au giratoire étant plus récente (années 2000), la Municipalité a estimé qu'il n'était pas opportun de la remplacer pour le moment afin également de réduire les coûts d'investissement et de coupler ces travaux dans une future réfection globale de la traversée du village.

Nous avons régulièrement des problèmes de pression sur la route de Cronay dus au diamètre trop petit et à l'ancienneté de cette conduite. Le crédit demandé par ce préavis permettra de remplacer l'ancienne conduite en fonte 100 mm par une conduite récente en PE 200 mm. Nous doublerons ainsi le débit possible et résoudrons nos problèmes de pression selon les calculs hydrométriques du PDDE, ceci afin d'assurer également la défense incendie sur la partie haute du village.

Ce projet concerne uniquement les installations d'eau potable et ne prévoit pas le remplacement d'autres réseaux. Nous profiterons de potentielles synergies avec les services concernés. A ce jour, seul Swisscom a une intention de collaboration sur ces travaux. Nous profiterons également de ce projet pour remplacer une ancienne borne hydrante (si nécessaire après analyse de son état) ainsi que d'en installer deux supplémentaires pour répondre aux normes de défense incendie définies dans le PDDE.

Si ce préavis est accepté – la Municipalité prévoit de mettre rapidement ce projet à l'enquête publique afin de pouvoir commencer les travaux au d'ici l'été 2024.

Il est prévu, lors des travaux, de garantir un accès routier en tout temps pour les riverains et de limiter au maximum les impacts sur les parcelles privées ainsi que la route qui a déjà subi plusieurs réfections ces dernières années.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, la Municipalité demande au Conseil Général un crédit de CHF 380'000.- pour le remplacement de cette conduite d'eau potable (voir budget annexé).

Conclusions

Les travaux présentés ci-dessus sont nécessaires pour le maintien d'une qualité et d'une distribution de l'eau optimale pour la Commune de Pomy. Ils sont issus d'une réflexion stratégique globale pour l'approvisionnement en eau potable ainsi que pour la défense incendie et contribuent à la mise en œuvre conséquente de notre PDDE.

Il est également important de préciser que ces travaux sont tous liés au domaine de la distribution de l'eau potable. Un amortissement complet de cet investissement par le biais du fonds de réserve affecté à l'eau potable est donc possible au bilan (solde au 31.12.2022 = CHF 513'202.-). Cela permettra de mettre à contribution les réserves accumulées ces dernières années en prévision des mesures du PDDE, comme annoncé lors des précédents conseils généraux.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
vu le préavis n° 2023 – 06 de la Municipalité
entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DECIDE

- Article 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite de distribution d'eau potable Pomy-Nord.
- Article 2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 380'000.-.
- Article 3. De financer ce montant par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt, auprès de l'établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 380'000.- dans le cadre de plafond d'emprunts de la législature en cours.

Adopté en séance de Municipalité du 20 novembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

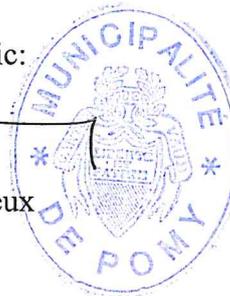


Y. Débieux

La Secrétaire:



N. Dupertuis



Budget remplacement de la conduite de distribution d'eau potable Pomy-Nord

Selon offres reçues le 17.11.2023 sur appel d'offres gré à gré concurrentiel et devis estimatifs du bureau d'ingénieur

Génie civil ESP		Fr. 150'000.-
Appareillage ESP		Fr. 130'000.-
Honoraires, frais d'enquête publique et frais divers		Fr. 30'000.-
Honoraires pour raccords privés		Fr. 5'000.-
Divers et imprévus		Fr. 35'000.-
Total		Fr. 350'000.-
<hr/>		
Taxe sur la valeur ajoutée TVA (8,1%)		Fr. 28'350.-
<hr/>		
Budget total prévu		Fr. 378'350.-

Financement (Fr. 380'000.-)

Emprunt	Fr. 380'000.- => 60 ans	Fr. 6'333.-	
	Intérêts 3%	<u>Fr. 11'400.-</u>	
<u>Annuité maximale possible</u>			Fr. 17'733.-